

Attention : le règlement est à effectuer avant le 31.10.2023.

Une majoration de 20 CHF sera demandée pour tout paiement non effectué dans les temps.

Dans le cas d'une cotisation non payée dans les délais, le comité se réserve le droit d'exclure le joueur des courts de badminton jusqu'à la régularisation du paiement.

INFORMATIONS GENERALES :

Le BCM fait profiter ses membres des infrastructures gracieusement mises à disposition par la commune de Meyrin et leur demande de se conformer aux règles de bon usage qui leurs sont appliquées, notamment :

- Le respect des horaires de fermeture (22h00 précise)
- L'emploi de chaussures de sport à semelles non marquantes réservées uniquement aux activités intérieures
- L'interdiction de boire et manger à l'intérieur des salles de gymnastique

Le badminton requiert une bonne forme physique, aussi le Comité du BCM conseille à chaque membre de consulter son médecin pour vérifier qu'il est bien apte à jouer.

Bien qu'extrêmement rare, la pratique du badminton comporte des risques d'accidents. Nous vous rappelons que chaque membre est responsable de se couvrir personnellement en conséquence auprès de l'assurance de son choix.

A l'exception des volants plastiques, fournis par le club, chaque joueur est tenu de venir avec son équipement personnel. Le prêt d'une raquette appartenant au club demeure exceptionnel (oubli, casse, etc...).

Chaque joueur adulte du BCM peut venir jouer librement, autant de fois qu'il le souhaite, durant les périodes réservées au club (mercredi réservé aux entraînements des joueurs de l'équipe d'interclub). En cas d'abus ou de trop grande affluence, le comité se réserve le droit de modifier les conditions d'accès aux courts.

Lu et approuvé, le _____

Signature du joueur

Lien direct pour tous payments :



Versement pour :	Banque Raiffeisen de Meyrin 1217 Meyrin
En faveur de :	CH77 8080 8007 6683 2101 1 Badminton Club Meyrin-Cointrin Case postale 79 1217 Meyrin 1
Compte :	12-5714-6